

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservation d'un mobilhome , d'un Coco-Sweet ou d'un emplacement « Tourisme » par des particuliers

CAMPING LE RANDONNEUR

12720 MOSTUEJOULS

Tél : 05.65.62.60.62

Siret : 35127099600017

N° Intracommunautaire :FR.OA.351270996

Web : www.campinglerandonneur.fr

Mail : lerandonneur@orange.fr

DEFINITIONS :

Commande ou Réservation ou Location : Achat de Services

Services : location saisonnière d'hébergement ou d'emplacement nu « tourisme »

Hébergement : tente, Caravane, résidence mobile de loisirs et habitation légère de loisirs

1. Réservation – Règlement

Après avoir pris connaissance des conditions de location et de réservation, des tarifs :

La réservation (minimum 7 jours) se fait au moyen du contrat de réservation daté, signé et accompagné de votre règlement.

Elle est effective quand vous recevez la confirmation de notre part. Il doit être établi un contrat par séjour.

Pour les locations, réservation du samedi au samedi, un inventaire du matériel dont vous disposerez, vous sera fournie.

L'acompte correspond à 30 % du montant global du séjour + 10€uros frais de dossier pour les mobile-home et 5 €uros frais de dossier pour les emplacements (frais de dossier non déductible). Pour les hébergements locatifs le solde est payable à l'arrivée sur le camping. Pour les emplacements il est payable en fin de séjour.

2. Annulation

Toute demande d'annulation doit être faite par lettre recommandée.

En cas d'annulation du séjour :

Il vous sera retenu ou il vous restera devoir :

-Plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée pour frais d'annulation 20 % du montant total de votre séjour.

-Moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée pour frais d'annulation 100% du montant total de séjour, ou si vous ne vous êtes pas présenté à cette date.

3. Dépôt de Garantie

Pour les hébergements locatifs :

Une caution de 200 € est demandée à l'arrivée et est rendue en fin de séjour (**départ ayant lieu entre 8 h et 11 h**) si la location est restituée propre et après inventaire du matériel et des locaux, **60 €uros** seront gardés, si la location rendue est malpropre (Nous vous rappelons que l'entretien vous incombe pendant votre séjour). Chaque location est prévue pour un certain nombre de personnes qui ne pourra être supérieur à celui déclaré lors de la réservation. Maximum 4 personnes par locations et pas d'animaux. Sinon, nous refuserons l'accès au mobile-home. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

4. Pour les hébergements locatifs et emplacements :

Attention ! Dans tous les cas : en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé AUCUNE réduction n'est accordée. Les Dates mentionnées sur le contrat de location sont rigoureusement dues et facturées, et il ne pourra être garanti le même emplacement.

• ARRIVEE ET DEPART.

EMPLACEMENTS : Les arrivées ont lieu à partir de 12 h et les départs avant 12 h .

LOCATIONS : Les arrivées à partir de 15 h et Les départs ont lieu avant 11 heures .

Il est nécessaire de nous prévenir en cas d'arrivée différée, sans nouvelle de votre part et passé 24 h la réservation sera annulée.

• MODIFICATION

En cas de modification des dates et du nombre de personnes, le Prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités , et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaire ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen , le prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date ; un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas .

- **ANIMAUX :** Seuls les chats et les chiens (hormis type Molosse) sont admis, uniquement tenus en laisse et à l'exclusion des locations. Vous devez vous présenter munis du certificat de vaccination et de leur n° de tatouage.
- **ASSURANCE :** Ille Client devra contracter toutes assurances pour garantir les risques vol, incendie, des eaux, responsabilité civile, recours des tiers.

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier et du locataire de mobil-home qui seraient de son propre fait : une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire.

- Les hébergements et les emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes.

5. REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement. Le Client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter.

6. LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement de différends.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DE CAMPING

Circulation : Au pas (roulez en 1 ère a l'intérieur du Camping) et interdite entre 22 h et 7 h.

Bruit : Respectez le repos de votre voisin, plus de bruit après 22 heures.

Parking : Garez votre véhicule dans le sens du départ.

Si vous êtes visiteur, présentez vous à l'Accueil, laissez votre véhicule au parking.

Redevance : Réglez, de préférence, votre séjour la veille de votre départ.

Libérez les emplacements avant 12 heures .Passé ce délai, une nuit supplémentaire sera facturée.

Animaux : Ne pas les laisser seuls sur l'emplacement. Tenez vos animaux en laisse.

Piscine : Se conformer strictement aux horaires d'ouverture ; pas d'enfant seul à la piscine.

Maillot de bains obligatoire – port du short interdit

Jeux : Les enfants doivent être accompagnés aux aires de jeux et aux sanitaires.

Plus de jeux bruyants après 22 h.

Les parents sont tenus pour responsables de toute nuisance ou dégradation faits par les enfants.